

Département des Ressources Humaines  
Service de Développement RH

SDevRH/SB/JYB/RM/MA N° 2024 - 313

**DECISION**

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**DECIDE**

<u>Article unique :</u>	Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Ingénieurs d'Etudes n°20 BAP J : « Chargé de la gestion financière et comptable » est composé comme suit :
-------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<u>Présidente :</u>	Mme Céline LESAGE IECN – Inserm
<u>Experts :</u>	M. Vincent BISCARAS IECN - Université Paris Cité  M. Florian BLONDEAU IR - Inserm
<u>Représentants :</u>	Mme Sabine BARBUT IR – Inserm  Mme Elisabeth DAVENAS IRHC - Inserm  Mme Séverine DESPRAT IECN – Inserm  M. Nicolas EMMANUELLI IR - Inserm
<u>Membre des instances d'évaluation :</u>	M. Patrick ROBERT IEHC - Inserm

**13 SEP. 2024**

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général des Ressources Humaines,

**Le Directeur des Ressources Humaines,**